**FÉDÉRATION DES AVEUGLES**

**ALSACE LORRAINE GRAND EST**

**PROJET ASSOCIATIF 2018-2022**

**SOMMAIRE**

[ÉDITORIAL 2](#_Toc514064249)

[NOTRE HISTOIRE 3](#_Toc514064250)

[NOS OBJECTIFS 4](#_Toc514064251)

[NOS MISSIONS 5](#_Toc514064252)

[NOS VALEURS 6](#_Toc514064253)

[NOTRE PROJET ASSOCIATIF 7](#_Toc514064254)

[LES 4 PRINCIPES TRANSVERSAUX 8](#_Toc514064255)

[1. Faire grandir la fédération 8](#_Toc514064256)

[2. Identifier de nouveaux moyens et nouvelles ressources 9](#_Toc514064257)

[3. Favoriser les partenariats et collaborations 10](#_Toc514064258)

[4. Gagner en efficacité 11](#_Toc514064259)

[LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS 12](#_Toc514064260)

[1. Mission d’accompagnement : développer les services pour les déficients visuels 12](#_Toc514064261)

[2. Mission pour l’emploi : favoriser l’accès à l’emploi des déficients visuels 13](#_Toc514064262)

[3. Mission de représentativité : mieux faire connaitre et reconnaitre le handicap visuel et les droits des personnes concernées 14](#_Toc514064263)

[LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET ASSOCIATIF 15](#_Toc514064264)

[CONCLUSION 16](#_Toc514064265)

# ÉDITORIAL

**Depuis près de 110 ans, nous accompagnons les personnes aveugles et malvoyantes afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle et de les aider à dépasser leur handicap. Notre fédération, qui a changé de dénomination en 2017, se trouve aujourd’hui dans une période charnière. Forte de ses années d’expérience auprès des déficients visuels, elle doit aujourd’hui se réinventer afin de prendre en compte l’évolution de la société, l’émergence de nouveaux modes de vie et donc de nouveaux besoins, ainsi que le contexte économique et législatif incertain.**

**Le projet associatif 2018-2022 constitue donc une réelle opportunité pour, d’une part rappeler les éléments qui sont au fondement de notre action (histoire, valeurs, missions…) et, d’autre part, se projeter vers l’avenir et se donner un cap clair et partagé.**

**Le travail autour du projet associatif aura duré plus d’un an, c’est le temps nécessaire à une réflexion approfondie qui a permis de réinterroger l’ensemble de nos actions et de définir une stratégie pour les cinq prochaines années. Je tiens à remercier ici tout particulièrement les élus et salariés qui se sont fortement impliqués dans ce projet et invite toute personne qui le souhaite (membre, salarié, bénévole, partenaire…) à participer à sa mise en œuvre afin de construire ensemble l’avenir de notre fédération.**

# NOTRE HISTOIRE

**Le 24 avril 1909, c’est à Strasbourg que se crée notre fédération alors que l’Alsace était encore allemande. Au départ présidée par M. Conrad LUTHMER, capitaine atteint de cécité, elle s’est donnée pour mission d’aider les personnes aveugles dans tous les domaines de la vie. « Par les aveugles et pour les aveugles, travail et progrès » est une devise dont aiment à se souvenir les anciens.**

**En 1918, à la fin de la guerre, lorsque l’Alsace est redevenue française, elle prend le nom d’Association des Aveugles d’Alsace et de Lorraine. Elle s’installe en 1935 dans ses locaux actuels, au 27, rue de la 1ère Armée, dans ce bâtiment que les strasbourgeois appellent toujours « La Maison des Aveugles ». Elle ouvrira par la suite des antennes à Mulhouse (1942 – fermée en 2007), Colmar (1959) et Metz (1975).**

**C’est la loi d’orientation en faveur des personnes handicapées du 30 juin 1975 qui permettra aux personnes handicapées d’une façon générale et aux aveugles en particulier de trouver une reconnaissance depuis longtemps attendue de la part des pouvoirs publics.**

**En 1978/79 sont obtenus les agréments des structures de travail protégé (Entreprise Adaptée (EA) et Centre de Distribution de Travail à Domicile (CDTD) à Strasbourg - EA à Colmar - CDTD à Mulhouse et Metz).**

**Quelques dates importantes :**

* **1981 : Ouverture à Strasbourg, rue du Bartisch à la Meinau d’une Maison de retraite (EHPAD) dénommée « Bartischgut », spécialisée dans l’accueil de personnes âgées déficientes visuelles**
* **2003 : Reconnaissance de mission d’utilité publique**
* **2004 : Ouverture d’un nouveau local au 12, rue Sengenwald à Strasbourg, qui deviendra un SAVS (Service d’Accompagnement à la Vie Sociale)**
* **2006 : Fondation des associations « Les Cannes Blanches » et « Bartischgut »**
* **2007 : Ouverture du SAVS et transfert de gestion de l’EHPAD à l’Association Bartischgut**
* **2008 : Agrément pour la création d’un ESAT**
* **2009 : Centenaire de l’Association et création du pôle Accessibilité, ARGOS-Services**
* **2010 : Ouverture de l’ESAT Les Ateliers du Petit Prince, désormais géré par l’association Les Cannes Blanches**
* **2016 : Acquisition d’un nouveau local situé au 26, rue de la 1ère Armée à Strasbourg pour y développer le nouvel Espace Culture et Loisirs destiné aux membres**
* **2017 : Changement de statut et de dénomination : l’association devient la Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est.**

**La Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est est, depuis de nombreuses années, membre adhérente de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France.**

# NOS OBJECTIFS

**Depuis plus d’un siècle, la Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est représente, soutient et défend les personnes en situation de handicap visuel, qu’elles soient aveugles ou malvoyantes. Reconnue de mission d’utilité publique, elle accompagne les déficients visuels au quotidien, dans différents aspects de leur vie. La fédération est à l’origine de la création de plusieurs structures et établissements qui partagent les objectifs suivants :**

* **Veiller à l’intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées visuelles ;**
* **Aider les déficients visuels de tous âges dans leurs actions au quotidien ;**
* **Œuvrer en faveur de l’emploi des déficients visuels ;**
* **Accroître leur bien-être en luttant contre leur isolement et en favorisant leur autonomie ;**
* **Améliorer l’accessibilité pour les non-voyants et les malvoyants ;**
* **Lutter contre l’indifférence et sensibiliser aux difficultés liées à la cécité et la malvoyance.**

# NOS MISSIONS

**L’action de la fédération s’articule autour de trois missions fondamentales :**

* **une mission d’accompagnement : être auprès des personnes aveugles ou malvoyantes, leur apporter de l’aide et des réponses, quel que soit leur âge ou leur situation, constitue un rôle primordial de la fédération. Celle-ci est un lieu ouvert qui s’adresse aussi bien aux personnes touchées par ce handicap qu’à leurs proches. Elle les accompagne et les conseille à toutes les étapes de la vie sur des sujets aussi variés que la reconnaissance de leurs droits, la scolarité, les solutions de déplacement et d’accessibilité, le matériel adapté, etc. La fédération est également un lieu de partage et de rencontres qui, via les activités proposées mais aussi les échanges entre adhérents, permet à chacun de dépasser son handicap et de gagner en autonomie.**
* **une mission pour l’emploi : lors de sa création en 1909, la vocation de la fédération était de proposer un travail aux personnes aveugles et malvoyantes dans des conditions qui leur soient adaptées. Aujourd’hui encore, elle emploie plus de 70 travailleurs handicapées dans deux entreprises adaptées et trois centres de distribution de travail à domicile. L’insertion professionnelle des personnes déficientes visuelles représente donc l’une des préoccupations premières de la fédération et un sujet sur lequel elle a une réelle légitimité à agir et à s’engager.**
* **une mission de représentativité et défense des droits : la Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est constitue, avec près de 600 membres, une importante association au niveau régional. Elle a été créée « par et pour » les déficients visuels et ceux-ci jouent un rôle central dans sa gouvernance, son fonctionnement et ses grandes orientations. A ce titre, elle représente les personnes aveugles et malvoyantes au niveau local et régional, ainsi qu’au niveau national, via la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France dont elle est membre. Son action vise à défendre leurs droits, à favoriser l’accessibilité partout et pour tous, à faire reconnaître les spécificités du handicap visuel… Elle agit en ce sens auprès des administrations concernées, des pouvoirs publics mais également du grand public, grâce à des actions de sensibilisation.**

# NOS VALEURS

**La fédération s'engage résolument dans une action humaniste et citoyenne au service et pour la promotion des personnes aveugles et handicapées visuelles. Elle veut fonder son action sur des valeurs fortes largement partagées :**

* **L'entraide et le partage doivent permettre à chacun d'accéder à l'information, la connaissance et d’accroître son autonomie, que ce soit dans sa vie personnelle, sociale ou professionnelle.**
* **L'égalité : la fédération milite pour une société égalitaire et inclusive qui garantisse à chacun une réelle égalité des chances, quel que soit son parcours ou son handicap.**

# NOTRE PROJET ASSOCIATIF

**Le projet associatif 2018-2022 s’inscrit dans une volonté de donner un nouvel élan à la fédération et vise à définir un plan d’actions pour les cinq prochaines années. Il réaffirme les valeurs et missions de la fédération en s’appuyant sur ses accomplissements passés et actuels, tout en se projetant vers l’avenir. Dans un contexte où la société évolue rapidement, il semble plus que jamais nécessaire de réfléchir aux nouveaux besoins qui ont émergé pour les déficients visuels et de se fixer un cap clair pour y répondre au mieux.**

**Un groupe de travail associant élus et salariés de la fédération s’est donc réuni régulièrement au cours de l’année 2017 afin de prendre le temps de la réflexion. Ce travail a engagé une remise en question des pratiques professionnelles à tous niveaux, non pas en termes de contrôle individuel de chaque professionnel, mais plutôt dans l’activation d’une analyse collective impliquant chacun. Au terme de cette démarche qui a duré environ un an, le groupe de travail du projet associatif a identifié de grandes actions à réaliser. Il a également produit un ensemble de préconisations quant aux bonnes pratiques à mettre en œuvre dans le fonctionnement de la fédération.**

**Le projet associatif s’articule donc autour de quatre principes transversaux, qui doivent être pris en compte dans chacun des projets portés par la fédération, et de trois objectifs opérationnels, en lien avec les missions fondamentales de la fédération (accompagnement, emploi, représentativité). Les objectifs opérationnels constituent un cadre de référence pour le plan d’actions. Celui-ci sera amené à évoluer au fil du temps, tout en maintenant un cap et une cohérence définis par le présent projet.**

# LES 4 PRINCIPES TRANSVERSAUX

## 1. Faire grandir la fédération

**Ce principe est au cœur du projet associatif et concerne l’ensemble des actions présentées par la suite. Le présent projet vise à réaffirmer le rôle central de la Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est, à assurer son rayonnement sur son territoire et à lui donner un nouvel élan pour les années à venir.**

**L’objectif est donc multiple :**

* **répondre au mieux aux besoins des déficients visuels, quel que soit leur âge ou leur situation ;**
* **assurer la pérennité des actions menées sur l’ensemble du territoire, tout en cherchant à se renouveler via des services ou projets innovants ;**
* **attirer de nouveaux adhérents et bénévoles afin d’accompagner le plus grand nombre de personnes et d’assurer la représentativité des personnes handicapées visuelles ;**
* **être reconnue et identifiée comme acteur de référence sur la déficience visuelle et sa prise en charge, aussi bien auprès des personnes touchées par ce handicap, que de l’administration et du grand public.**

**Moyens d’actions :**

* **réalisation d’une étude régionale pour identifier les besoins des déficients visuels**
* **développement d’une offre de services à même de répondre à ces besoins**
* **valorisation de l’ensemble des actions menées, via une stratégie de communication cohérente et adaptée aux différentes cibles**
* **clarification des prises de parole de la fédération auprès de ses parties prenantes, en particulier les pouvoirs publics**

## 2. Identifier de nouveaux moyens et nouvelles ressources

**Face au souhait de développer de nouveaux projets tout en maintenant une offre de services de qualité sur l’ensemble de son territoire, les ressources tant humaines que financières de la fédération doivent être optimisées.**

**Il est donc nécessaire d’une part, de maîtriser et anticiper les dépenses en optimisant l’existant via la recherche d’économies, le partage de bonnes pratiques et la recherche de partenariats (cf. point suivant). D’autre part, le lancement de tout nouveau projet nécessitera de définir en amont les moyens nécessaires et les ressources à disposition (financier, humain, organisationnel, technique).**

**D’autre part, il semble indispensable de réfléchir à de nouvelles sources de financement pour la fédération. Ceci passe par l’augmentation des ressources actuelles (dons, legs, donations) et la recherche de nouveaux modes de financements, qu’ils soient traditionnels (réponse à des appels d’offres, mécénat d’entreprise…) ou plus innovants (financement participatif, micro-don, mécénat de compétence…).**

**Moyens d’actions :**

* **mutualisation des « bonnes pratiques » et mise en œuvre sur l’ensemble des groupements**
* **veille sur les appels à projets**
* **mise en place d’un dispositif d’appel à la générosité locale qui privilégie une communication éthique et fidèle aux valeurs défendues par la fédération**
* **recherche de modes de financement innovants**

## 3. Favoriser les partenariats et collaborations

**Les partenariats avec d’autres associations ou structures sont aujourd’hui incontournables afin, d’une part de mutualiser les besoins financiers et humains, d’autre part d’associer des champs de compétence complémentaires. Tout projet sera ainsi évalué pour réfléchir aux partenaires qui peuvent y être associés (associations, établissements publics, entreprises, etc.).**

**Les partenaires potentiels peuvent être en lien ou non avec la déficience visuelle :**

* **dans le monde de la déficience visuelle, la fédération souhaite participer à une plus grande unité des associations au niveau local, par le biais de partenariats de projets. De nouveaux partenariats seront suscités à cette fin, tandis que les partenariats existants seront formalisés et approfondis.**
* **les partenariats en dehors de la déficience visuelle constituent une réelle opportunité pour la fédération dans de nombreux domaines : notoriété de la fédération, sensibilisation au handicap visuel, nouvelles activités pour les membres, mécénat…**

**Moyens d’actions :**

* **identification de partenariats possibles pour tout projet, nouveau ou existant**
* **renforcement des liens avec les partenaires historiques et rencontre avec d’autres structures, en lien avec un projet clairement défini**
* **mise en place de conventions de partenariats avec les structures / associations partenaires**
* **valorisation de l’appartenance à la Fédération des Aveugles de France (appui sur le réseau, échange de bonnes pratiques, etc.)**

## 4. Gagner en efficacité

**Le projet associatif est un réel projet d’avenir pour la fédération et a par conséquent un impact sur son fonctionnement. De nouveaux groupes de travail seront mis en place pour chaque projet et devront en référer à une instance de pilotage (cf. partie sur la mise en œuvre du projet associatif).**

**De nouvelles pratiques dans la gestion des projets sont donc nécessaires, afin de :**

* **gagner en efficacité**
* **suivre régulièrement l’avancée des différents projets, identifier les points de blocage et réaliser les arbitrages nécessaires**
* **assurer une bonne circulation de l’information entre les personnes concernées et auprès des instances de décision (comité stratégique, Conseil d’Administration).**

**Moyens d’actions :**

* **mise en place d’outils informatiques pour aider au partage d’informations**
* **identification d’un binôme de référents élu/salarié pour chaque projet, appuyé par un groupe de travail dédié**
* **définition d’un calendrier lié au plan d’actions et priorisation des projets**
* **définition des moyens alloués à chaque projet**

# LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

## 1. Mission d’accompagnement : développer les services pour les déficients visuels

**La Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est accompagne depuis sa création les personnes déficientes visuelles dans différents aspects de leur vie quotidienne.**

**Elle souhaite aujourd’hui renforcer ce rôle de lien social afin de répondre au mieux à leurs besoins, de lutter contre leur isolement et de favoriser leur autonomie. Plusieurs axes ont ainsi été définis, pour lesquels la fédération peut encore approfondir son action :**

* **identifier les besoins des déficients visuels afin d’assurer leur accueil, leur accompagnement et leur orientation tout au long de la vie**
* **pérenniser et développer sa présence sur son territoire actuel**
* **développer l’offre d’activités de culture, sports et loisirs adaptés**
* **réduire la fracture numérique en formant les déficients visuels aux nouvelles technologies et en les informant sur les nouveautés dans ce domaine**

**Exemples d’actions :**

* **réalisation d’une étude régionale pour identifier les besoins des déficients visuels**
* **mise en place de groupes de parole / soutien psychologique**
* **formation / sensibilisation sur les nouvelles technologies, les objets connectés, etc.**

## 2. Mission pour l’emploi : favoriser l’accès à l’emploi des déficients visuels

**L’accès à l’emploi constitue encore aujourd’hui un véritable parcours du combattant pour les personnes déficientes visuelles, de nombreux métiers ne leur étant pas adaptés faute de formation ou de moyens.**

**La fédération emploie à l’heure actuelle un certain nombre de personnes aveugles et malvoyantes, le plus souvent peu qualifiées, dans ses structures de travail adapté. A l’heure où celles-ci sont remises en cause, elle réaffirme leur rôle d’utilité sociale et souhaite pérenniser les emplois de ses travailleurs handicapés.**

**Forte de cette légitimité et expérience sur le sujet de l’emploi, la fédération a également pour objectif de s’engager plus fortement en faveur de l’insertion en milieu dit « ordinaire ».**

**Exemples d’actions :**

* **développer de nouvelles activités adaptées au sein des structures de travail**
* **ouvrir des métiers qualifiés pour les personnes handicapées visuelles au sein de nos structures de travail**
* **œuvrer à l’insertion professionnelle des handicapés visuels dans le milieu ordinaire**

## 3. Mission de représentativité : mieux faire connaitre et reconnaitre le handicap visuel et les droits des personnes concernées

**Le handicap visuel et ses spécificités restent trop souvent méconnus du grand public comme des pouvoirs publics, ce qui rend plus difficile l’insertion sociale des personnes porteuses de ce handicap.**

**La fédération souhaite donc conforter au niveau régional son rôle de sensibilisation et de défense des droits des personnes déficientes visuelles. À ce titre, elle doit renforcer sa position militante, par le biais d’un discours cohérent et partagé, afin d’être clairement identifiée par les pouvoirs publics comme un acteur de référence sur les sujets liés au handicap visuel.**

**L’accessibilité, vue comme universelle, constitue ainsi un thème central pour lequel la fédération s’est engagée depuis de nombreuses années. Elle est également légitime à se positionner sur d’autres thèmes tels que l’emploi, la citoyenneté, le médico-social, etc.**

**Exemples d’actions :**

* **sensibilisation auprès des enfants, jeunes et acteurs de l’enseignement afin de favoriser l’ouverture d’esprit et la tolérance dès le plus jeune âge**
* **information auprès des personnels de santé pour une meilleure prise en charge du handicap visuel dans le parcours de soin**
* **mutualisation des connaissances sur les thèmes liés au handicap et élaboration d’un discours cohérent sur chaque thématique**
* **prise de position sur des sujets d’actualité, pour défendre au mieux les droits des personnes déficientes visuelles**

# LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET ASSOCIATIF

**Afin de suivre l’avancée des projets définis dans le plan d’actions, l’organisation suivante est adoptée :**

* **pour chaque action, un groupe de travail est mis en place, avec un binôme de référents élu-salarié ou adhérent-salarié. Ces référents sont garants de la mise en œuvre du projet, de l’organisation des réunions, des comptes-rendus, etc. Ils doivent également rapporter au comité stratégique l’avancée du projet et toute information pertinente le concernant.**
* **le comité stratégique est l’organe de pilotage du projet associatif. Il se réunit au moins 3 fois par an pour faire le point sur la mise en œuvre des actions définies dans le projet associatif. À cette occasion, les référents des projets concernés peuvent être invités à participer au comité stratégique. Une fois par an a lieu une réunion “exceptionnelle” du comité stratégique : elle permet de faire le point sur l’avancée de l’ensemble des projets et, éventuellement, de relancer certains d’entre eux.**
* **un « coordinateur » recueille les informations de la part des référents de chaque groupe de travail. En fonction de l’avancée du sujet, il propose de l’inscrire à l’ordre du jour du comité stratégique. Il définit, en lien avec la direction et la présidence, l’ordre du jour des réunions du comité stratégique dédiées au projet associatif.**
* **le Conseil d’Administration est tenu informé régulièrement de l’avancée des actions prévues. Il vote les grandes orientations stratégiques et budgétaires en lien avec le projet associatif. Il est consulté en cas de besoin, notamment si des moyens supplémentaires sont nécessaires pour une action donnée.**
* **afin de faciliter le travail collaboratif, une base documentaire du projet associatif sera disponible en ligne pour l’ensemble des personnes concernées et accessible à distance depuis n’importe quel ordinateur ou smartphone**

# CONCLUSION

**Ce texte pose les principaux axes qui doivent guider notre action pour les années à venir. Il ne prétend pas à l’exhaustivité et ne vise pas à rester figé dans le marbre. À l’inverse, il s’agit d’un projet qui doit nous mobiliser et nous donner envie de faire vivre et grandir notre fédération. De nouveaux projets, de nouvelles pistes innovantes pourront être explorés pour répondre au mieux aux besoins des personnes que nous accompagnons, tout en gardant à l’esprit les valeurs qui nous animent.**

**Nos missions visent avant tout à favoriser le bien-être des personnes déficientes visuelles : nous continuerons à défendre notre droit à une citoyenneté pleine et entière, à une vie remplie et autonome, à une intégration sereine dans la société, à une accessibilité universelle et à une égalité des chances en termes d’éducation, d’emploi et d’accès à la culture, aux sports et aux loisirs.**